

N° RH/2020/90

**Département de l'Yonne Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 septembre 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2020	En exercice : 50 Présents : 45 Votants : 49

Séance du 28 septembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 28 septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, à Joigny, dans les salons de l'Hotel de ville, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER (arrivée à 19h20), Mme Evelyne TRESCARTES (arrivée à 19h20), M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, M. Guy GOUIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Jean-François RAVSEIJ, M. Manuel PETIT

ETAIENT ABSENTS :

M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Xavier MARQUIS
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Bruno JAN, suppléé par M. Jean-François RAVSEIJ
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT

M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Mise à disposition d'un agent de la ville de Joigny à la CCJ pour la stratégie urbaine durable (dans le cadre d'un OPAH-RU)

RH/2020/90

Conseil communautaire du
28 septembre 2020

Objet : Mise à disposition d'un agent de la ville de Joigny à la CCJ pour la stratégie urbaine durable (dans le cadre d'un OPAH-RU)

Vu la convention d'attribution de subvention signée le 21/11/2018 avec l'Etat au sujet du financement d'un poste de chargé de mission sur le poste de revitalisation du centre ancien de la ville de Joigny, et son avenant n°1, en date du 16 janvier 2020,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment ses article 61 et 62, ainsi que le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 qui prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics,

Afin de mutualiser les compétences, il s'avère nécessaire de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Jovinien un agent de la ville ayant les connaissances demandées, et rémunéré sur le grade d'attaché principal pour assurer les missions de Chef(fe) de projet sur l'habitat privé.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre les deux collectivités, celle-ci prévoit le remboursement de la rémunération intégrale (traitement indiciaire, primes...) de l'agent, ainsi que les cotisations et contributions afférentes (même en cas de congé maladie ou de formation). Cette convention est conclue entre la Communauté de Communes du Jovinien et la ville de Joigny, pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2023.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention de mise à disposition ci-jointe,
- **AUTORISE** le Président à signer avec Monsieur le Maire de Joigny ou son représentant, la convention de mise à disposition,
- **INSCRIT** les dépenses liées à ce poste au budget.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET